

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 561

25 février 2016

SOMMAIRE

Accounting Consulting & Social Office S.à r.l.	26925	LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l.	26925
Actavis WC 2 S.à r.l.	26925	LSREF Kachidoki Investments S.à r.l.	26920
Actavis WC 3 S.à r.l.	26925	MREF III Manchester Property S.à r.l.	26903
AEIF LH Sub 03 S.à r.l.	26889	MR Holdings S.à r.l.	26887
AEIF LH Sub 05 S.à r.l.	26889	MUGC/MS GNMA 30 Year Fund	26887
Aketon Investissements S.A.-SPF	26891	MyHome Concept Groupe	26891
A.L.L. Transports S.à r.l.	26924	Northern Star Luxembourg S.à r.l.	26887
Baystone S.A.	26890	North Star SA	26901
Blue Fountain S.à r.l.	26889	OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l.	26924
Braemar Management S.A.	26890	O & G Fire S.A.	26892
Bregal-Birchill Investments S.à r.l.	26890	Overstar S.A.	26924
Brik Investments Sàrl	26890	Peldoro S.à r.l.	26894
DR Cap Corniche S.à r.l.	26891	Polyusus Lux VI S.à r.l.	26924
Dust Fiduciaire S.à r.l.	26894	Reisdorff Invest S.A.	26888
e-conomic international MidCo S.à r.l.	26888	Signal Real Estate Opportunities (Lux) Invest- co III S.à r.l.	26920
Ex Var S.C.A.	26923	Tanagra S.A.	26896
Federal Express Luxembourg, Inc.	26894	Wandpark Housen-Pëtschent S.A.	26892
Immogestion Frank S.à r.l.	26928	Wandpark Rulljen-Géisdref S.A.	26884
JP Residential VIII S.à r.l.	26896	WellnesStone	26920
Klabin Finance	26899	WGRM Holding 7 S.A.	26886
Limba Luxco 1 S.à r.l.	26882	Willow Tree S.à r.l.	26882

Willow Tree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 107.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203225/10.

(150227373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Limba Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.839.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December,

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Limba Indaba Investment Ltd (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company incorporated in the British Virgin Islands, having its registered address at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

being hereafter collectively referred to as the "Shareholder",

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 4 and 7 December 2015.

(i) The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

(ii) The Shareholder declares that it is the sole shareholder of Limba Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,501.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178839, and incorporated by a deed of Maître Marc Loesch of July 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 10 September, 2013 under number 2212 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of the undersigned notary of published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 16 April, 2014 under number 972.

(iii) The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the article 10.2. of the articles of association of the Company.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Shareholder resolved to amend the article 10.2 of the articles of association of the Company. Said article will from now on read as follows:

" 10.2. Procedure.

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Any Manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.

(v) Any Manager who is a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager residing in the Grand Duchy of Luxembourg as his proxy.

(vi) The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the Managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

(vii) A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1.300-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de décembre,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Limba Indaba Investment Ltd (agissant comme agent (nominee) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine), une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, ayant un bureau au P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, désignée ci-après ensemble l'«Associé»,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date des 4 et 7 décembre 2015.

(i) La prédite procuration restera annexée aux présentes.

(ii) L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Limba Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), constituée suivant acte de Maître Marc Loesch en date du 16 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2212 du 10 septembre 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178839 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 972 du 16 avril 2014.

(iii) L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 10.2 des statuts de la Société.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 10.2 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" 10.2. Procédure.

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées

pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout Gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

(v) Tout Gérant qui réside au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant résidant au Grand-Duché de Luxembourg, comme son mandataire.

(vi) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les Gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présent ou représentés à la réunion.

(vii) Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 décembre 2015. GAC/2015/10898. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202755/128.

(150227315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Wandpark Rulljen-Géisdref S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 192.611.

L'an deux mille quinze, le premier décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Wandpark Rulljen-Géisdref S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.611 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 31 du 6 janvier 2015.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 14.50 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Kieffer, conseiller de direction, résidant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Françoise Wilwert, licenciée traductrice, résidant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,-) par la création et l'émission de douze mille (12.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription totale des actions nouvelles et libération à concurrence d'un quart de leur valeur nominale;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.
4. Confirmation de la cooptation de Monsieur Andreas SCHMITZ du 21 septembre 2015;
5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de la Société est entièrement libéré et décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,-) par la création et l'émission de douze mille (12.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Souscription et libération

L'intégralité des douze mille (12.000) actions nouvelles est souscrite par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société.

Ces actions sont libérées à concurrence d'un quart de leur valeur nominale par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000,-), représenté par douze mille huit cents (12.800) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.»

Troisième résolution

Monsieur Daniel CHRISTNACH a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 2 septembre 2015.

Le 21 septembre 2015, le conseil d'administration a coopté en tant qu'administrateur pour la durée restante du mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2020, Monsieur Andreas SCHMITZ, Asset Manager auprès d'Enovos Luxembourg, né le 23 février 1977 à Furtwangen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.

Cette cooptation est confirmée par l'assemblée générale.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. KIEFFER, C. GESCHWIND, F. WILWERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 décembre 2015. 1LAC/2015/38211. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203224/80.

(150227867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

WGRM Holding 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 106.510.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

E.D.F. INTERNATIONAL, une société par actions simplifiée constituée selon la loi française, ayant son siège social à Tour EDF, 20, place de la Défense, 92050 Paris La Défense, France, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 415 125.

ici dûment représentée par Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "WGRM Holding 7, S.A.", établie et ayant son siège social à L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106510, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 7 juillet 2005,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

2) Que le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800,-) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 décembre 2015. 2LAC/2015/28317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203227/61.

(150228477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.020.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.449.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que:

Madame Federica Samuelli a présenté sa démission en tant que gérante B de la société avec effet au 2 novembre 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203872/13.

(150229307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

MUGC/MS GNMA 30 Year Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.759.

—
La dissolution du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé MUGC/MS GNMA 30 YEAR FUND a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

Jean-François FORTEMPS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015203878/16.

(150228638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Northern Star Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.424.400,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.461.

—
CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 23 novembre 2015

Il résulte desdites résolutions que:

- le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation ont été approuvés;
- décharge a été donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au 23 novembre 2015;
- décharge a été donnée au liquidateur et au commissaire vérificateur en ce qui concerne l'exercice de leur mandat;
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée;

- les livres et documents de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Société au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203898/18.

(150228967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Reisdorff Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15B, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.604.

—
Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 19. Juni 2015

Es wurde u.a. beschlossen:

das Mandat der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis Ablauf der Generalversammlung 2021 zu verlängern, und zwar:

- Herr Curt MEURER, Kaufmann, wohnhaft in B - 4780 ST. VITH, Delegierter des Verwaltungsrats, Verwaltungsratsmitglied und Präsident des Verwaltungsrates;

- Frau Dr. Gabrielle MEURER, Doktor der Humanwissenschaften, wohnhaft in B-4780 ST. VITH, Verwaltungsratsmitglied;

- Herr Erich MEURER, Kaufmann, wohnhaft in B-4780 ST. VITH, Verwaltungsratsmitglied.

- FN-SERVICES S.à r.l., mit Sitz in L - 9991 WEISWAMPACH, 61 Gruuss-Strooss, Kommissar.

Weiswampach, den 15. Dezember 2015.

Für REISDORFF INVEST S.A.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015204006/21.

(150229017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

e-conomic international MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 86.694.240,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.313.

—
EXTRAIT

Suite à la liquidation de la société Farlax MIP Vehicle K/S en date du 14 juillet 2015, les parts sociales détenues dans la Société (8,968 parts sociales ordinaires et 1,344 parts sociales préférentielles de catégorie A) ont été transférées de la manière suivante:

- 2,242 parts sociales ordinaires

- 336 parts sociales préférentielles de catégorie A

à Alessandro Leoni ayant son adresse au 69 Nyelandsvej, 1st Floor Left, 2000 Frederiksberg, Denmark.

- 2,242 parts sociales ordinaires

- 336 parts sociales préférentielles de catégorie A

à Thore Ringgard ayant son adresse au 12 Klintemarks Alle, 2670 Greve, Denmark.

- 2,242 parts sociales ordinaires

- 336 parts sociales préférentielles de catégorie A

à Mads Petersen ayant son adresse au 3R Porcelaenshaven, 2000 Frederiksberg, Denmark.

- 2,242 parts sociales ordinaires

- 336 parts sociales préférentielles de catégorie A

à Christopher Plantener ayant son adresse au 94 Kastanienallee, 10435 Berlin, Germany

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015204199/26.

(150229660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

AEIF LH Sub 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.778.

En qualité d'associé de la société AEIF LH Sub 03 S.à r.l., le siège social de la société AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. a été transféré au 37a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015204255/13.

(150230066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

AEIF LH Sub 05 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.798.

En qualité d'associé de la société AEIF LH Sub 05 S.à r.l., le siège social de la société AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. a été transféré au 37a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015204256/14.

(150230065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Blue Fountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 201.204.

Il est notifié qu'en date du 16 décembre 2015:

- 1,250,000 parts sociales détenues par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, ont été transférées à Field Point Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 170064.

Résultant des décisions susmentionnées les 1,250,000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Field Point Acquisitions S. à r. l. détient 1,250,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blue Fountain S.à r.l.

Joost A. Mees

Gérant

Référence de publication: 2015204321/21.

(150230564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Bregal-Birchill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.000.000,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.794.

EXTRAIT

En date du 17 Décembre 2015 il a été noté que l'adresse de l'associé unique de la Société, Bregal Investments LP, a changé et est désormais sise à:

Quartermile One
15 Lauriston Place
Edinburgh
Scotland
EH3 9EP
United Kingdom

Fait à Luxembourg, le 17 Décembre 2015.

Référence de publication: 2015204324/18.

(150230256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Brik Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.715.

Il est porté à la connaissance de tous que l'actionnaire de la société, à savoir Pan European Ventures S.A., agit en tant que Co-Trustee de The Brik Trust et que l'actionnaire de la société Magpie Trustees (London) Limited, agit en tant que Co-Trustee de The Brik Trust.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015204326/13.

(150229670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Baystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 188.126.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 décembre 2015

La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BAYSTONE S.A.

Référence de publication: 2015204335/14.

(150230600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Braemar Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants tenue en date du 6 mai 2015

Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BRAEMAR MANAGEMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015204348/17.

(150230573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Aketon Investissements S.A.-SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.176.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la Société AKETON INVESTISSEMENTS S.A.-SPF en liquidation volontaire par acte du notaire Maître Edouard Delosch en date du 11 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 16 décembre 2015. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à partir du 16 décembre 2015 au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exequitive Services S.à.r.l.

Liquidateur

Référence de publication: 2015203303/15.

(150230412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

DR Cap Corniche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.673.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 novembre 2015

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat;
- prononce la clôture de la liquidation en date du 19 novembre 2015;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de 5 (cinq) ans à l'adresse suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

DR Cap Corniche S.à r.l., en liquidation Volontaire

Dûment représentée M. Eric Binon

Liquidateur de la Société

Référence de publication: 2015203500/21.

(150230321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

MyHome Concept Groupe, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 186.191.

—
EXTRAIT

Les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2015 sont les suivantes:

- Acceptation de la démission de l'administrateur Monsieur ZEIS Olivier
- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes Madame KARONCHYK Tatsiana
- Nomination de Madame KARONCHYK Tatsiana, née le 12 juin 1979 à Mosty (Biélorussie) et demeurant à F-67118 Geispolsheim, 13, rue de la République, en tant qu'administrateur; son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

- nomination de Madame PETER Karen, née le 7 janvier 1975 à Schiltigheim (F) et demeurant à F-67112 Breuschwickersheim, 30, rue des Bleuets, en tant que commissaire aux comptes; son mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015203846/18.

(150228445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

O & G Fire S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 146.127.

Extrait de la décision de l'actionnaire Unique du 31 mars 2015:

Résolution 1.

- La démission de Nationwide Management S.A., siège social au 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 99746, a été confirmée, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur.

- La nomination de Mr. Francesco Gioia, né le 14 novembre 1969 à Delemont (CHE), résident au 90, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg, en tant qu'Administrateur Unique, a été confirmée avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour O & G FIRE S.A.

Référence de publication: 2015204800/17.

(150230417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Wandpark Housen-Pëtschent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 192.550.

L'an deux mille quinze, le premier décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Wandpark Housen-Pëtschent S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.550 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 17 du 5 janvier 2015.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 14.40 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Kieffer, conseiller de direction, résidant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Françoise Wilwert, licenciée traductrice, résidant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 970.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) à un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-) par la création et l'émission de trois mille huit cent quatre-vingt (3.880) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération des actions nouvelles;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Confirmation de la cooptation de Monsieur Andreas SCHMITZ du 21 septembre 2015;

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de la Société est entièrement libéré et décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 970.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente mille euros (EUR 130.000,-) à un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-) par la création et l'émission de trois mille huit cent quatre-vingt (3.880) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'intégralité des trois mille huit cent quatre-vingt (3.880) actions nouvelles est souscrite par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital de la Société.

Le montant de neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 970.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-), représenté par quatre mille quatre cents (4.400) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.»

Troisième résolution

Monsieur Daniel CHRISTNACH a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 2 septembre 2015.

Le 21 septembre 2015, le conseil d'administration a coopté en tant qu'administrateur pour la durée restante du mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2020, Monsieur Andreas SCHMITZ, Asset Manager auprès d'Enovos Luxembourg, né le 23 février 1977 à Furtwangen (Allemagne), demeurant professionnellement à L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.

Cette cooptation est confirmée par l'assemblée générale.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. KIEFFER, C. GESCHWIND, F. WILWERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 décembre 2015. 1LAC/2015/38210. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015203223/79.

(150227869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Federal Express Luxembourg, Inc., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 27.511.

Les comptes annuels au 31 mai 2015 de la société de droit étranger Federal Express, INC. située aux États-Unis d'Amérique ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015204515/10.

(150230177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Peldoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 187.534.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société le 10 décembre 2015:

Il résulte des résolutions de l'associée unique du 10 décembre 2015 que:

- L'associé unique a décidé d'approuver le transfert de dix (10) parts sociales de la société comme suit:

Madame Silvia BARCELLA a cédé dix (10) parts sociales à Madame Olga ROSSI, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 10/12/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Référence de publication: 2015204823/16.

(150229589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Dust Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 202.237.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Markus WAGNER, Steuerberater, Vereidigter Buchprüfer und expert comptable, wohnhaft in D-66787 Wadgasen, Feldstraße 93.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Betreuung eines Buchhalterbüros, die Unternehmensberatung, Steuerberatung, das Treuhandgeschäft und Domizilierungen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „DUST FIDUCIAIRE S. à r. l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125.- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt.

Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Herr Markus WAGNER, vorgenannt.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend einhundert Euro (1.100.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Herr Markus WAGNER, vorbenannt.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

Belehrung

Der amtierende Notar hat die erschienene(n) Partei(en) darauf hingewiesen, dass vor der Ausübung der in Artikel 2 als Gesellschaftszweck bezeichneten Aktivitäten, die nötigen amtlichen Genehmigungen erteilt sein müssen, gemäß der aktuellen Gesetzgebung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. WAGNER, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 15. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015202468/105.

(150227717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Tanagra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 103.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016051688/11.

(160009771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

JP Residential VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 110.832.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register section B number 78.830, here represented by

Mrs. Diane Wolf, employee, professionally residing at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Munich.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of JP Residential VIII S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (hereafter the «Company»), formed and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register Section B number 110832, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean- Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 21st September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No.161 of 24th January 2006.

The articles of association of the Company (the Articles), have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 21st December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 553 of 16th March 2010.

The appearing party, being the sole shareholder and representing the entire share capital, may validly deliberate on all items of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to be taken concerning the dissolution of the Company in compliance with the law of August 10, 1915, as amended.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.

The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with Article 21 of the articles of association of the Company, the sole shareholder decides to appoint as liquidator JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., being the manager and the sole shareholder of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation:

Im Jahre zweitausend und fünfzehn, am dreissigsten November

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter Luxemburgischen Recht mit Geschäftssitz in 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg in Sektion B unter der Nummer 78830, hier vertreten durch

Frau Diane Wolf, Privatangestellte, geschäftlich ansässig in der 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in München.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von JP Residential VIII S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, («die Gesellschaft»), mit Geschäftssitz in 6, rue Dicks, 1417 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg in Sektion B unter der Nummer 110832, gegründet auf Grund einer Urkunde des Notars André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg vom 21. September 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Amtsblatt) am 24. Januar 2006 unter der Nummer 161.

Die Gesellschaftssatzung wurde angepasst mit Urkunde des Notars Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg am 21. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Amtsblatt) am 16. März 2010 unter der Nummer 553.

Die Erschienenene, in ihrer Funktion als alleiniger Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, soll über alle Punkte der folgenden Tagesordnung beratschlagen:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung bezüglich der Auflösung der Gesellschaft in Übereinstimmung mit dem Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner geänderten Fassung
2. Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Der alleinige Gesellschafter fasste die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem Gesetz über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner geänderten Fassung beschließt der alleinige Gesellschafter, die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Als Folge dieses obengenannten Beschlusses und gemäß Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft beschließt der alleinige Gesellschafter, als Liquidator JARGONNANT PARTNERS S.à r.l. in seiner Funktion als Geschäftsführer und als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, einzusetzen.

Der Liquidator wird mit den weitest gehenden für die Liquidation der Gesellschaft notwendigen Befugnissen ausgestattet, so wie in den Artikeln 144 bis 148 des Gesetzes über Handelsgesellschaften vorgesehen.

Überdies kann er alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der Hauptversammlung ausüben.

Der Liquidator kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (privilèges), Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneinträgen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Hinderungen beantragen.

Der Liquidator ist von der Pflicht entbunden, ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Gesellschaftskonten Bezug nehmen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Zeitraum dieser Übertragung werden durch den Liquidator festgesetzt.

Der Liquidator kann die Gewinne der Gesellschaft an ihre Mitglieder in bar oder in Sachmitteln in dem Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital ausschütten.

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Hauptversammlung geschlossen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen - dem Notar den Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt - haben dieselben mit dem Notar gemeinsam die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. WOLF und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 7 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38609. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015202719/118.

(150227148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Klabin Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 178.261.

In the year two thousand and fifteen, the ninth day of December.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

There appeared:

KLABIN S.A., a public limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, having its registered office at Av. Brigadeiro Faria Lima, 3600 3°, 4° and 5° Floors, Sao Paulo, Brazil, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Romain CHAINNIEAUX, employee, residing professionally in 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, by virtue of a proxy given under private seal

(I) The aforementioned proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing person and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed such deed with the registration authorities,

(II) The appearer, acting under the given authority, has requested the undersigned notary to draw to record the following:

That it is the Sole Shareholder of Klabin Finance, a public limited liability company, with registered office in 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 178.261, and incorporated pursuant the deed of the notary Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg in the year two thousand and thirteen, on the six June, published in the Mémorial C under the number 1989 in the year two thousand and thirteen, on the sixteen August (the «Company»).

(III) That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 15.000.000.- (fifteen million US DOLLARS) in order to bring the share capital from its present amount of USD 2.700.000.- (two million seven hundred thousand US DOLLARS), represented by 2.700.000 (two million seven hundred thousand) shares of the Company having a par value of USD 1.- (one US DOLLARS) each, to USD 17.700,000.- (seventeen million seven hundred thousand US DOLLARS) by way of the issue of 15.000.000 (fifteen million) new shares of the Company, having a par value of USD 1.- (one US DOLLARS) each;

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above;

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of MAS Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register;

5. Miscellaneous.

Requested the undersigned notary to draw up the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 15.000.000.- (fifteen million US DOLLARS) in order to bring the share capital from its present amount of USD 2.700.000.- (two million seven hundred thousand US DOLLARS), represented by 2.700.000 (two million seven hundred thousand) shares of the Company having a par value of USD 1.- (one US DOLLARS) each, to USD 17.700,000.- (seventeen million seven hundred thousand US DOLLARS) by way of the issue of 15.000.000 (fifteen million) new shares of the Company, having a par value of USD 1.- (one US DOLLARS) each.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of USD 15.000.000.- (fifteen million US DOLLARS) and it fully pays it up by contribution in cash in an aggregate amount of USD 15.000.000.- (fifteen million US DOLLARS) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage. The amount of the increase of the share capital is forthwith at free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital as follows:

KLABIN S.A.	17.700.000 shares
Total	17.700.000 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 first paragraph of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ 5. The subscribed capital is set at seventeen million seven hundred thousand United States Dollars (USD 17.700.000) represented by seventeen million seven hundred thousand (17.700.000) shares of one United States Dollar (USD 1) each, fully paid up.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any employee of MAS Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Whereof the present notarial deed is drawn in Munsbach, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KLABIN S.A., une société de droit brésilien ayant son siège social au 3600 Av. Brigadeiro Faria Lima, 3°, 4° and 5° Etages, Sao Paulo, Brésil (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Mr Romain CHAINNIEAUX, employé, demeurant au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci,

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société anonyme, Klabin Finance, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.261, et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 1989 du 16 août 2013 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 15.000.000, - (quinze millions de DOLLARS US) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 2.700.000, - (deux millions sept cent mille DOLLARS US) représenté par 2.700.000 (deux millions sept cent mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,- (un DOLLAR US) chacune, à USD 17.700.000,- (dix-sept millions sept cent mille DOLLARS US) par l'émission de 15.000.000 (quinze millions) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1, - (un DOLLAR US) chacune;

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1;

4. Modification du registre des actions de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS Luxembourg de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société;

5. Divers a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de USD 15.000.000,- (quinze millions de DOLLARS US) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 2.700.000, - (deux millions sept cent mille DOLLARS US) représenté par 2.700.000 (deux millions sept cent mille) actions de la Société ayant une valeur nominale de USD 1, - (un DOLLAR US) chacune, à USD 17.700.000,- (dix-sept millions sept cent mille DOLLARS US) par la création et l'émission de 15.000.000 (quinze millions) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1, - (un DOLLAR US) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire à toutes les actions créées et émises à l'augmentation de capital de la Société pour un montant de USD 15.000.000,- (quinze millions de DOLLARS US) et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de USD 15.000.000,- (quinze millions de DOLLARS US) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

KLABIN S.A.	17.700.000 actions
Total:	17.700.000 actions

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à USD 17.700.000,- (dix-sept millions sept cent mille DOLLARS US), représenté par 17.700.000 (dix-sept millions sept cent mille) actions, ayant une valeur nominale d' USD 1,- (un DOLLAR US) chacune, entièrement libérées».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout employé de MAS Luxembourg de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a tout signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Romain CHAINNIEAUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation GAC/2015/10864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015202729/140.

(150227110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

North Star SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.037.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

STICHTING North Star Luxembourg, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 50933647 and having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, The Netherlands,

hereby represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 1st December 2015, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to these minutes.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

- that the company North Star S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.037, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 October

2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2525 of 20 November 2010 (the “Company”).

- that the capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) registered shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

- that the appearing party is representing the sole shareholder of the Company and declares that she has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

- that the appearing party, representing the sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 27 November 2015 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company’s activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 27 November 2015 being only one information for all purposes;

- that it empowers TMF Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B-15.302) to: i) close all bank accounts that may remain opened under the name of the Company and to instruct the transfer of any remaining funds from these bank accounts; ii) file the tax returns of the Company on its behalf with the Luxembourg tax authorities and, if applicable, receive and allocate on behalf of the liquidated Company any possible surplus received from the Luxembourg tax authorities; iii) settle any taxes due or any potential remaining costs of the Company with the funds to receive from the Company’s bank accounts mentioned under i);

- following the above resolutions, the Company’s liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company’s directors are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at the following address: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy;

However, no confusion of patrimony can be made between the dissolved Company and the assets of or the reimbursement to the sole shareholder before a period of thirty days (article 69 (2) of the Luxembourg law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, subject to no creditor of the Company currently dissolved and liquidated having requested the creation of security interest.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (EUR1,200.-)

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

STICHTING North Star Luxembourg, une fondation constituée selon les lois hollandaises, ayant son siège social au 1101 CM Amsterdam, Herikerbergweg 238, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce d’Amsterdam sous le numéro 50933647, (l’“Actionnaire Unique”),

représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} décembre 2015, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

- la société North Star S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.037, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de

résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2525 du 20 novembre 2010 (la "Société").

- le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune;

- la comparante est l'Actionnaire Unique de la Société et elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- l'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 27 novembre 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif résultant de la liquidation de la Société, est réglé ou a été dûment provisionné;

La partie comparante, en outre, déclare que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société, le bilan au 27 novembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- l'Actionnaire Unique donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A.: (R.C.S. Luxembourg B 15.302) de (i) de clôturer tous les comptes bancaires de la Société qui seraient encore ouverts ainsi que de procéder au transfert des fonds restants; ii) de déposer toute déclaration fiscale de la Société en son nom auprès des autorités fiscales luxembourgeoises et, le cas échéant, recevoir et distribuer pour le compte de la société dissoute tous éventuels surplus à percevoir des administrations fiscales; (iii) de payer toute taxe ou toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avec les fonds à recevoir des comptes bancaires de la Société mentionnés sous i);

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'Actionnaire Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38862. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202874/120.

(150228808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

MREF III Manchester Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.230.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MREF III PRS Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 187145 (the “Holdings”);

duly represented by Mr. Michael Rebholz, having his address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a duly given proxy;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

“Definitions

In these articles of association, the following terms shall have the following meaning:

“Articles” means these articles of association.

“Capital Profits” means any profits arising in the Company from an asset directly held by the Company that, if the Company had been a UK resident individual would give rise to a chargeable gain in the Company as defined by TCGA 1992 s1 (or equivalent statute should this provision be superseded under UK law).

“Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class A Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class B Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class C Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class D Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class E Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class A Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class B Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class C Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class D Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class E Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Income Profits” means any profits (including but not limited to dividends) other than Capital Profits. For the avoidance of doubt, any distributions further to a liquidation of a class of shares which could be held by the Company or a redemption of such class that fall within the definition of Capital Profits shall not be considered as a dividend.

“Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Law” has the meaning ascribed thereto in article 1 of the Articles.

A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name MREF III Manchester Property S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the Articles.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

2.5 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifteen thousand pound sterling (GBP 15,000), represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares divided as follows:

- 1) one hundred and fifty thousand (150,000) class A income shares (the "Class A Income Shares"),
 - 2) one hundred and fifty thousand (150,000) class B income shares (the "Class B Income Shares"),
 - 3) one hundred and fifty thousand (150,000) class C income shares (the "Class C Income Shares"),
 - 4) one hundred and fifty thousand (150,000) class D income shares (the "Class D Income Shares"),
 - 5) one hundred and fifty thousand (150,000) class E income shares (the "Class E Income Shares", and, together with the Class A Income Share, the Class B Income Shares, the Class C Income Shares, the Class D Income Shares, the "Income Shares"),
 - 6) one hundred and fifty thousand (150,000) class A capital shares (the "Class A Capital Shares"),
 - 7) one hundred and fifty thousand (150,000) class B capital shares (the "Class B Capital Shares"),
 - 8) one hundred and fifty thousand (150,000) class C capital shares (the "Class C Capital Shares"),
 - 9) one hundred and fifty thousand (150,000) class D capital shares (the "Class D Capital Shares"), and
 - 10) one hundred and fifty thousand (150,000) class E capital shares (the "Class E Capital Shares", and, together with the Class A Capital Shares, the Class B Capital Shares, the Class C Capital Shares, the Class D Capital Shares, the "Capital Shares", which Capital Shares are, together with the Income Shares, being referred to as the "Shares");
- with a nominal value of one pence of a pound sterling (GBP 0.01) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.4 The Company may redeem its own shares.

5.5 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class.

5.6 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class E Income Shares or the Class E Capital Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. Class E Income Shares to Class A Income Shares or Class E Capital Shares to Class A Capital Shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.8 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may

be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.9 The Company's share capital may be changed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

5.12 For the purpose of this article 5:

“Available Amount” means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD);$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

“Cancellation Value Per Share” means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company's share capital is divided into ten (10) different classes of shares,

- 1) the Class A Income Shares;
- 2) the Class B Income Shares;
- 3) the Class C Income Shares;
- 4) the Class D Income Shares;
- 5) the Class E Income Shares;
- 6) the Class A Capital Shares;
- 7) the Class B Capital Shares;
- 8) the Class C Capital Shares;
- 9) the Class D Capital Shares; and
- 10) the Class E Capital Shares;

The Shares shall finance the Company's investments.

The Income Shares are exclusively entitled to the Income Profits derived from the Company's investments, less the amount of the expenses (including but not limited to interest expenses), losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of its assets.

All such net Income Profits shall be allocated to an Income Share reserve until its distribution to the holder(s) of Income Shares.

The Capital Shares are exclusively entitled to the Capital Profits realized by the Company.

All such Capital Profits shall be allocated to a Capital Shares reserve until their distribution to the holder(s) of Capital Shares.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the class of shares to which such assets and profits are allocated in accordance with article 5 here above

The Company's shares are in registered form.

Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by the Articles.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by the Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in the Articles or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case the Company has a sole manager, such sole manager shall be a Luxembourg resident. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and

representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the “board of managers” used in the Articles is to be construed as being a reference to the “sole manager”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the “board of managers” used in the Articles is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders.

13.4 The Company’s daily management and the Company’s representation in connection with such daily management may be delegated to one or several class B managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company, provided that such person is not a UK resident. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

13.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company, provided that such person is not a UK resident.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

16.7 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any class B manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any class B manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

16.8 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager’s identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority, provide that such manager participates from a place outside the territory of the United Kingdom. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company’s registered office.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. In case the Company has several managers, it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any class B manager (s) or other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. In case the Company has a sole manager, it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of such sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 In any year in which the Company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1%) of the nominal value of the Class A Income Shares held by them, then,
- the holders of Class B Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point one per cent (1.1%) of the nominal value of the Class B Income Shares held by them, then,
- the holders of Class C Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point two per cent (1.2%) of the nominal value of the Class C Income Shares held by them, then,
- the holders of Class D Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point three per cent (1.3%) of the nominal value of the Class D Income Shares held by them, then,
- the holders of Class E Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point four per cent (1.4%) of the nominal value of the Class E Income Shares held by them, then,
- the holders of Class A Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point five per cent (1.5%) of the nominal value of the Class A Capital Shares held by them, then

- the holders of Class B Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point six per cent (1.6%) of the nominal value of the Class B Capital Shares held by them, then
- the holders of Class C Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point seven per cent (1.7%) of the nominal value of the Class C Capital Shares held by them, then
- the holders of Class D Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point eight per cent (1.8%) of the nominal value of the Class D Capital Shares, and then,
- the holders of Class E Capital Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class E Income Shares or Class E Capital Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class D Income Shares or the Class D Capital Shares).

21.6 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and the Articles.

21.7 Distributions shall be made to the shareholders in accordance with article 21.5 and in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or the Articles do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and the Articles.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of the Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law."

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The Holdings, aforementioned, has subscribed for the shares issued by the Company as follows:

- The Holdings paid one thousand five hundred pound sterling (GBP 1,500) in subscription for one hundred fifty thousand (150,000) Class A Income Shares;
- The Holdings paid one thousand five hundred pound sterling (GBP 1,500) in subscription for one hundred fifty thousand (150,000) Class B Income Shares;
- The Holdings paid one thousand five hundred pound sterling (GBP 1,500) in subscription for one hundred fifty thousand (150,000) Class C Income Shares;
- The Holdings paid one thousand five hundred pound sterling (GBP 1,500) in subscription for one hundred fifty thousand (150,000) Class D Income Shares;
- The Holdings paid one thousand five hundred pound sterling (GBP 1,500) in subscription for one hundred fifty thousand (150,000) Class E Income Shares;
- The Holdings paid one thousand five hundred pound sterling (GBP 1,500) in subscription for one hundred fifty thousand (150,000) Class A Capital Shares;
- The Holdings paid one thousand five hundred pound sterling (GBP 1,500) in subscription for one hundred fifty thousand (150,000) Class B Capital Shares;

- The Holdings paid one thousand five hundred pound sterling (GBP 1,500) in subscription for one hundred fifty thousand (150,000) Class C Capital Shares;
- The Holdings paid one thousand five hundred pound sterling (GBP 1,500) in subscription for one hundred fifty thousand (150,000) Class D Capital Shares;
- The Holdings paid one thousand five hundred pound sterling (GBP 1,500) in subscription for one hundred fifty thousand (150,000) Class E Capital Shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of fifteen thousand pound sterling (GBP 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-

General meeting of shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of the sole shareholder has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
 - a) Mr. Graham Sidwell, born on 25 October 1953 in Lowestoft, Suffolk, United Kingdom, with professional address at 1, Stanley Mansions, Park Walk, London SW10 0AG, United Kingdom, as class A manager of the Company;
 - b) Mr. Paul Lawrence, born on 25 May 1970 in Rotherham, United Kingdom, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company; and
 - c) Mr. Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon, Belgium, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.
3. The managers shall be appointed for an unlimited period of time.
4. The address of the Company's registered office is set at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois novembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MREF III PRS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187145 (la "Holdings"), dûment représentée par Monsieur Michael Rebolz, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée; et

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

«Définitions

Dans les Statuts, les termes suivants auront la signification suivante:

«Statuts» signifie les présents Statuts.

«Gain en Capital» signifie tout gain en capital réalisé par la Société sur des actifs directement détenus par celle-ci lesquels, si la Société était un individu résidant au Royaume-Uni, constitueraient une plus-value imposable au sens de la TCGA 1992 s1 (ou une quelconque loi anglaise équivalente substituant ladite disposition).

«Parts Sociales de Gain en Capital» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Bénéfice de Revenu» signifie tous les profits (incluant sans s'y limiter aux dividendes), autre que les Profits de Gain en Capital. Afin d'éviter toute équivoque, tout versement dans le cadre de la liquidation ou du rachat d'une classe de parts sociales que pourrait détenir la Société et tombant sous le coup de la définition des Gains en Capital, ne doit pas être considéré comme dividende.

«Loi» a la signification donnée à ce terme à l'article 1 des présents Statuts.

A. Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de MREF III Manchester Property S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.5 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales divisées comme suit:

1) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe A (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A»),

2) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe B (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B»),

3) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe C (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C»),

4) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe D (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D»),

5) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe E (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E», ensemble avec les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu»),

6) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de gain en capital de Classe A (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A»),

7) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de gain en capital de Classe B (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B»),

8) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de gain en capital de Classe C (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C»),

9) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de gain en capital de Classe D (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D»), et

10) cent cinquante mille (150.000) parts sociales de gain en capital de Classe E (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E», avec les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D, les «Parts Sociales de Gain en Capital», avec les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu, les «Parts Sociales»)

ayant une valeur nominale d'un centime de livre sterling (GBP 0.01) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une classe ne sont pas convertibles en des parts sociales d'une autre classe.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation de parts sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs classe(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe (ou sous-classe).

5.6 En cas de rachat ou d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doit être réalisé dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E ou les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une ou plusieurs classe (s) (c'est-à-dire Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E à Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A ou Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E à Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A), les détenteurs de cette/ces classe(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque classe (s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.8 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) dans la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.9 Le capital social de la Société peut être modifié moyennant une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités pour un changement de ces Statuts.

5.10 Suite au rachat et annulation de parts sociales des classes concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.11 La Société peut racheter ses parts sociales comme disposé dans les présents Statuts, seulement dans la mesure permise par la loi.

Aux fins du présent article 5:

“Montant Disponible” signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmenté du montant de la prime d'émission (jusqu'au montant L) et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve(s) non distribuable(s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les comptes intermédiaires et (iii) tout dividende accumulé et non payé dans la mesure où celui-ci n'a pas encore réduit les NP (sans, pour dissiper tout doute, double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés et prime d'émission).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes reportées).

LD = tous dividendes accumulés et non payés dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore réduit les NP.

LR = toutes sommes à allouer aux réserves non distribuable(s) suivant les dispositions légales ou statutaires.

“Montant Total d'Annulation” signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat ou de l'annulation des parts sociales concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de parts sociales doit être le Montant Disponible pour la classe de parts sociales concernée, sauf si le conseil de gérance, sans toutefois que le Montant total d'Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans la fixation du Montant Total d'Annulation, la prime d'émission librement distribuable soit en entier soit en partie.

“Valeur d'Annulation par Part Sociale” sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être annulée.»

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Le capital social de la Société est divisé en dix (10) différentes classes de parts sociales,

- 1) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A;
- 2) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B;
- 3) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C;
- 4) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D;
- 5) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E;
- 6) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A;
- 7) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B;
- 8) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C;
- 9) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D; et
- 10) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E;

Les Parts Sociales permettent le financement des investissements de la Société.

Les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu confèrent un droit exclusif sur les Bénéfices de Revenu provenant des investissements de la Société, déduction faite de l'ensemble des dépenses (y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais d'intérêts), pertes, taxes, ainsi que de tout transfert de fonds incombant à la Société qui peuvent régulièrement et raisonnablement être rattachés à la gestion ainsi qu'aux opérations sur ses actifs.

L'ensemble de ces Bénéfices de Revenu net devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu, jusqu'à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu.

Les Parts Sociales de Gain en Capital confèrent un droit exclusif sur les Gains en Capital réalisés par la Société.

L'ensemble de ces Gains en Capital devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Gain en Capital, jusqu'à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de gain social.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les droits des Associés en relation avec l'actif net et les profits de la Société devront être proportionnels aux Parts Sociales détenues par l'Associé en rapport avec la classe de parts sociales à laquelle un tel actif net et profits sont attribués, conformément à l'article 6, susmentionné ci-avant.

Les parts sociales de la société ont été émises sous la forme de titres nominatifs.

Les parts sociales fractionnées devront avoir les mêmes droits que les parts sociales entières, pour autant que ces parts sociales devront être uniquement autorisées de voter si la somme des parts sociales fractionnées peut être regroupée sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) entière(s). Dans l'hypothèse contraire, ces parts sociales fractionnées ne disposent d'aucun droit de vote.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décision des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des Statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société doit être gérée par un ou plusieurs gérants, qui doivent être impérativement associés de la Société. Si la Société a un seul gérant, celui-ci doit impérativement avoir sa résidence au Luxembourg. Si la Société a plusieurs gérants, alors les gérants forment un conseil de gérance, organe en charge de la gestion et représentation journalière de la Société. Il peut exister plusieurs classes de gérants au sein de la Société. Le cas échéant et dans les cas où on ne fait pas référence au terme de «gérant unique» dans les Statuts, le terme de «conseil de gérance» doit être interprété comme faisant référence au terme de «gérant unique».

13.2 Si la Société est gérée par un seul gérant, à mesure applicable et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces Statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 La gérance journalière de la Société et la représentation de la Société en relation avec sa gérance journalière pourra être déléguée à un gérant de classe B ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou de concert en tant que mandataire de la Société, supposé que un telle personne n'est pas un résident britannique. Leurs nominations, révocations et pouvoirs devront être déterminés par le conseil de gérance.

13.5 La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par le biais de procuration notariée ou non, à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou de concert en tant que mandataire de la Société, supposé que un telle personne n'est pas un résident britannique

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation par le président ou par deux de ses membres, aux lieux et heure mentionnés dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant de catégorie B comme son mandataire, une copie de l'acte de désignation étant suffisante pour le prouver. Un gérant de catégorie B peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

16.8 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, pourvu que lors de sa participation le gérant ne se trouve pas sur le territoire du Royaume-Uni. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - Procès-verbaux du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Lorsque la Société a plusieurs gérants, elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B ou par la signature conjointe ou la seule signature de tous(s) gérant(s) de classe B ou toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Lorsque la Société a un Associé Unique elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'Associé Unique ou par la signature conjointe ou la seule signature par toute(s) personnes(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Unique. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de chaque(s) agent(s) auquel/auxquelles pareil pouvoir en relation avec la gérance quotidienne de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations effectuées par la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s). L'assemblée des associés devra nommer le/les commissaire(s) and déterminer leur mandat.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire(s) sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcents (10%) du capital social.

21.5 L'année où la Société décide de faire des distributions, tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivé des gains retenus, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de un pourcent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de un virgule un pourcent (1.1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de un virgule deux pourcent (1.2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de un virgule trois pourcent (1.3%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de un virgule quatre pourcent (1.4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de un virgule cinq pourcent (1.5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de un virgule six pourcent (1.6%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de un virgule sept pourcent (1.7%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de un virgule huit pourcent (1.8%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E ont droit de recevoir le reste de la distribution de dividendes.

Si l'entière dernière classe de parts sociales (en ordre alphabétique inverse, ex. d'abord les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E ou Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe E) a été annulée suite à sa liquidation, son rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de la distribution des dividendes sera alors alloué à la précédente classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (p.ex. après la première annulation, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D ou les Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D).

21.6 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

21.7 Les distributions aux associés sont effectuées en conformité avec l'article 21.5 et en proportion avec le nombre de parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales détenues dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société débutera au jour de son immatriculation et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) Des dividendes intérimaires pourront être versés par la Société au cours de son premier exercice social.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- La Holdings, susnommée a payé mille cinq cents livres sterling (GBP 1.500) pour une souscription à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A.
- La Holdings, susnommée a payé mille cinq cents livres sterling (GBP 1.500) pour une souscription à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B.
- La Holdings, susnommée a payé mille cinq cents livres sterling (GBP 1.500) pour une souscription à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C.
- La Holdings, susnommée a payé mille cinq cents livres sterling (GBP 1.500) pour une souscription à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D.
- La Holdings, susnommée a payé mille cinq cents livres sterling (GBP 1.500) pour une souscription à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E.
- La Holdings, susnommée a payé mille cinq cents livres sterling (GBP 1.500) pour une souscription à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A.
- La Holdings, susnommée a payé mille cinq cents livres sterling (GBP 1.500) pour une souscription à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B.
- La Holdings, susnommée a payé mille cinq cents livres sterling (GBP 1.500) pour une souscription à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C.
- La Holdings, susnommée a payé mille cinq cents livres sterling (GBP 1.500) pour une souscription à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D.
- La Holdings, susnommée a payé mille cinq cents livres sterling (GBP 1.500) pour une souscription à cent cinquante mille (150.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-

Assemblée générale de l'associé

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale de l'associé.

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:
 - a) Monsieur Graham Sidwell, né le 25 octobre 1953 à Lowestoft, Suffolk, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sis 1 Stanley Mansions, Park Walk, Londres SW 10 0AG, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société;
 - b) Monsieur Paul Lawrence, né le 25 Mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sis 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société; et
 - c) Monsieur Michel Thill, né le 8 Juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle sis 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.
- 3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.
- 4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. REBHOLZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36955. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202858/898.

(150227523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Signal Real Estate Opportunities (Lux) Investco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015203071/13.

(150227713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

WellnesStone, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.443.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 10 décembre 2015, il a été décidé de ne pas reconduire le mandat de Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprises.

Il a été décidé de nommer Audit Conseil Services («ACS»), avec siège social au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142685, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WellnesStone

Un mandataire

Référence de publication: 2015205034/19.

(150230366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.875,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 147.866.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 58,599,250.-(fifty-eight million five hundred ninety-nine thousand two hundred fifty euro) having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and

Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796, (hereafter referred as the Shareholder),

hereby represented by Liridon ELSHANI, employee of the undersigned notary, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg under private seal, on 1st December 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 172,250.- (one hundred seventy-two thousand two hundred fifty euro) having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 164578 (the Company), incorporated under the initial name of LSREF Lux Investments VII S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1837 of 23 September 2009, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 14 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1376 of 28 May 2014.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 967 (nine hundred sixty-seven) ordinary shares, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 120,875.- (one hundred twenty thousand eight hundred seventy-five euro),

II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator during the liquidation procedure of the Company; and
4. (i) Acknowledgement, approval, ratification and adoption of the actions taken by the independent manager of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date) as the actions of the Company, (ii) waiver of any claim which the Company may have against the independent manager of the Company as a result of his management of the Company and (iii) discharge to the independent manager of the Company for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Mr. Philippe DETOURNAY, managing director, born on April 9th, 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as the Liquidator.

The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person(s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (produits de liquidation) or liquidation surplus (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt the actions taken by the independent manager of the Company up to the Effective Date as the actions of the Company, (ii) waiver of any claim which the Company may have against the independent manager of the Company as a result of his management of the Company and (iii) discharge to the independent manager of the Company for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et régi selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 58.599.250,- (cinquante-huit millions cinq cent quatre-vingtdix-neuf mille deux cent cinquante euros) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91796 (ci-après désignée comme l'Associé),

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé du notaire soussigné, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, sous seing privé, le 1^{er} décembre 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec un capital social de EUR 172.250,- (cent soixante-douze mille deux cent cinquante euros) Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147866 (la Société), constituée sous le nom initial de LSREF Lux Investments VII S.à r.l. selon acte du notaire instrumentaire en date du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1837 du 23 septembre 2009, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire du 14 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1376 du 18 mai 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que;

I. l'Associé détient l'ensemble des 967 (neuf cent soixante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à EUR 120.875,- (cent vingt mille huit cent soixante-quinze euros);

II. l'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur durant la procédure de liquidation de la Société; et
4. (i) Reconnaissance, approbation, ratification et adoption en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par le gérant indépendant de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), (ii) renonciation à toute action que la Société peut avoir contre le gérant indépendant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge de ce dernier pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective.

Après délibération, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer Monsieur Philippe DETOURNAY, gérant, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, comme Liquidateur de la Société.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

Troisième résolution

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des produits de liquidation ou boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé décide de (i) reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par le gérant indépendant de la Société jusqu'à la Date Effective, (ii) renonciation à toute action que la Société peut avoir contre le gérant indépendant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge de ce dernier pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27941. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202783/165.

(150227018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Ex Var S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 37.221,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.919.

Extrait du procès-verbal des résolutions de son associé général en date du 12 décembre 2015

L'associé général de la Société a décidé comme suit:

- transférer le siège social de la Société au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat.
- transférer l'adresse professionnelle du gérant Ex Var MGP S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B106918 au 35 F, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Ex Var S.C.A.

Référence de publication: 2015204499/16.

(150230391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Polyusus Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.160.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 22 September 2015

- La démission de Mme Rosalba BARRETTA de son mandat de gérant B, avec effet au 13 août 2015, est acceptée.

- Mme Delphine BIRCKER, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, née le 30 mai 1981 à La Fère (France), est nommée comme gérant B, avec effet au 14 août 2015, en remplacement de Mme Rosalba BARRETTA, pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 22 09 2015.

Certifié sincère et conforme

Polyusus Lux VI S.à r.l.

Référence de publication: 2015204827/16.

(150229665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.180.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052375/10.

(160010895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Overstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 164.292.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 décembre 2015 que:

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Jacques PIERREJEAN, né le 28 juillet 1951 à Millau (France), demeurant à F-20166 Pietrosella, 13, Résidence Sampiero, en tant qu'administrateur

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 décembre 2015 que:

- Le conseil décide de nommer Monsieur Jacques PIERREJEAN, né le 28 juillet 1951 à Millau (France), demeurant à F-20166 Pietrosella, 13, Résidence Sampiero, en tant que président du conseil d'administration pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015204816/17.

(150229960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2015.

A.L.L. Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.480.

—
Les comptes annuels au 31. 12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JAN. 2016.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016052685/12.

(160011384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Accounting Consulting & Social Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 82, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 176.498.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016052686/10.

(160012413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Actavis WC 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.883.

Les comptes de la société mère (Actavis Public Limited Company) au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Décembre 2015.

Actavis WC 2 S.à r.l.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2016052694/14.

(160011444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Actavis WC 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

Les comptes de la société mère (Actavis Public Limited Company) au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Décembre 2015.

Actavis WC 3 S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2016052695/14.

(160011450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2016.

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.125,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 164.578.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 58,599,250.-(fifty-eight million five hundred ninety-nine thousand two hundred fifty euro) having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and

Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796, (hereafter referred as the Shareholder),

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee of the undersigned notary, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg under private seal, on 1st December 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 46,125.- (forty-six thousand one hundred twenty-five euro) having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 164578 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 3094 of 16 December 2011, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 23rd February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1058 of 22 April 2015.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 368 (three hundred sixty-eight) ordinary shares and the 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 46,125.- (forty-six thousand one hundred twenty-five euro),

II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator during the liquidation procedure of the Company; and
4. (i) Acknowledgement, approval, ratification and adoption of the actions taken by the independent manager of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date) as the actions of the Company, (ii) waiver of any claim which the Company may have against the independent manager of the Company as a result of his management of the Company and (iii) discharge to the independent manager of the Company for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First résolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second résolution

The Shareholder resolves to appoint Mr. Philippe DETOURNAY, managing director, born on April 9th, 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as the Liquidator.

The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

Third résolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person(s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (produits de liquidation) or liquidation surplus (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth résolution

The Shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt the actions taken by the independent manager of the Company up to the Effective Date as the actions of the Company, (ii) waiver of any claim which the Company may have against the independent manager of the Company as a result of his management of the Company and (iii) discharge to the independent manager of the Company for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et régi selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 58.599.250,- (cinquante-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante euros) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91796 (ci-après désignée comme l'Associé),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé du notaire soussigné, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, sous seing privé, le 1^{er} décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec un capital social de EUR 46.125,- (quarante-six mille cent vingt-cinq euros) Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164578 (la Société),

constituée sous constituée selon acte du notaire instrumentaire en date du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3094 du 16 décembre 2011, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire du 23 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1058 du 22 avril 2015.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que;

I. l'Associé détient l'ensemble des 368 (trois cent soixante-huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à EUR 46.125,- (quarante-six mille cent vingt-cinq euros);

II. l'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur durant la procédure de liquidation de la Société; et
4. (i) Reconnaissance, approbation, ratification et adoption en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par le gérant indépendant de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), (ii) renonciation à toute action que la Société peut avoir contre le gérant indépendant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge de ce dernier pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective.

Après délibération, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer Monsieur Philippe DETOURNAY, gérant, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, comme Liquidateur de la Société.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

Troisième résolution

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des produits de liquidation ou boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé décide de (i) reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par le gérant indépendant de la Société jusqu'à la Date Effective, (ii) renonciation à toute action que la Société peut avoir contre le gérant indépendant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge de ce dernier pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27940. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202784/165.

(150227017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Immogestion Frank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 8, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.631.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051309/9.

(160009637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.
